

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

L'an deux-mille vingt-six, le 20 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CARSAC-AILLAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BONNEFON, Maire

**Présents** : BERNARD Stevens, BONNEFON Patrick, DEBETAZ Martine, JARDEL Fabienne, LESUEUR Mickaël, LESUEUR-CHATEL Régine, MALARDIER Damien, MONDAMERT Marc, MORVILLEZ Aude, NIMAL Isabelle, PAUL Sylvain, TRÉFEIL Marie, TRÉFEIL Monique, TREILLE Patrick

**Absents excusés** : CORDIER Christelle, GAUCHOT Jean-Yves, GOUNARIS Sophie, MIRANDE Nicolas, TRAVERSE Jean-Pierre

**Procurations** : CORDIER Christelle à JARDEL Fabienne – GAUCHOT Jean-Yves à BONNEFON Patrick - GOUNARIS Sophie à TRÉFEIL Marie - TRAVERSE Jean-Pierre à TREILLE Patrick

MORVILLEZ Aude a été désigné(e) secrétaire de séance

Date de convocation : 13/05/2026

### Adoption du PV de la séance du 29/04/2026

Le Maire rappelle les points abordés lors de la séance ; Isabelle Nimal fait une remarque sur la somme attribuée au Secours Catholique ; Régine Lesueur-Chatel lui répond qu'après vérification du formulaire de demande, la somme attribuée correspond à celle demandée par le Secours Catholique, soit 20 €. Après prise en compte de cette remarque, PV approuvé à l'unanimité.

### Transport scolaire

Fabienne Jardel : pour l'année scolaire 2025-2026, 16 inscrits sur la ligne pour l'école de Carsac-Aillac, 29 sur la ligne de la Région et 47 pour la ligne par Périgord Voyages pour les collèges et lycées ; les tarifs sont déterminés par la Région sur la base de 5 tranches en fonction du quotient familial ; la commune participe à ce jour à hauteur de 50 % avec un plafond de 70 € soit un coût pour la commune de 4 279.75 € (3 924.25 € pour les collèges et lycées et 355.50 € pour l'école). Il convient de signer la nouvelle convention pour les 2 prochaines années scolaires et de fixer la modulation c'est-à-dire la participation de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation à 50 % avec un plafond de 70 €.

### Convention avec l'ASA de Carsac Nord

Patrick Bonnefon : il s'agit d'installer des bornes incendie sur des bornes d'irrigation ; lecture de la convention de mise à disposition et des droits et obligations de la commune et de l'ASA ; la réglementation prévoit une protection incendie à moins de 400 m de chaque zone d'habitation d'où la mise en place de nouvelles bornes incendie ainsi que de bâches incendie. Sylvain Paul : les secteurs mal desservis en protection incendie sont identifiés et cartographiés chez les pompiers comme par exemple la Route du Roc d'Abeille du Domaine de Carsac jusqu'à Aillac. Patrick Treille : l'irrigation existe seulement sur la partie nord de la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les conditions de la convention et autorise le Maire à la signer.

### Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Sylvain Paul : remise à jour en cours de l'annuaire de crise du PCS ; commune découpée en 5 secteurs avec un référent (Maire ou Adjoint) pour chaque secteur : Bourg de Carsac (Patrick Bonnefon), le Cambord (Régine Lesueur-Chatel), Aillac et alentours (Patrick Treille), le Bouyssou (Marie Tréfeil) et Saint Rome (Fabienne Jardel) ; la liste de personnes fragiles et vulnérables également en cours de remise à jour avec le CIAS ; la commission devra se réunir prochainement pour répartir les tâches de chacun et actualiser le PCS.

Avis sur l'enquête publique Carrière Garrigou : le Maire informe que l'avis n'est plus possible car le délai des 2 mois pour donner l'avis démarrait bien à la notification du courrier soit le 02/03/2026 et non à la date de début de l'enquête publique soit le 01/04/2026 ; il est possible de donner un avis à titre personnel jusqu'au 01/07/2026.

### Questions diverses :

Remerciements de plusieurs associations pour la subvention 2026 attribuée par la commune.

Sylvain Paul demande l'intervention de la commune pour empêcher les véhicules de se garer sur le passage piétons au bar la Templière ; peut-être potelets ou poteaux démontables pour le marché du dimanche matin.

Damien Malardier : Madame Karine Rabiet, orthophoniste, demande si la Rue Amiral Dartige du Fournet peut être limitée à 30 km/h ou installation d'un dos d'âne ? problèmes de sécurité pour les enfants qui la consultent, peut-être poser un panneau « enfants ».

Patrick Bonnefon : la rue est déjà limitée à 50 km/h ; un feu récompense va être posé sur la RD 703 en arrivant d'Aillac (les panneaux d'entrée d'agglomération ont d'ailleurs été reculés), le coût est de 8 128 € TTC, peut-être mettre en place le même type de signalement dans cette partie de la rue.

Isabelle Nimal : quelles sont les stratégies de recrutement des médecins ? pourquoi ne pas faire appel à d'autres cabinets de recrutements, ne pas s'inscrire sur d'autres forums ou financer des études de futurs médecins en contrepartie de leur installation ou faire appel à des médecins juniors ?

Patrick Bonnefon : appel à un cabinet de Bordeaux Medinopia avec rémunération à la présentation puis l'installation, contact avec un autre cabinet espagnol par l'intermédiaire de JY Gauchot avec une prestation de 7 000 € ; la commune consent en principe la gratuité du cabinet médical et du logement pendant 6 mois voire un an ; départ de plusieurs médecins dans les prochains mois, difficile de trouver des médecins qui veulent s'installer ; la commune est en attente d'un devis pour l'installation d'un centre de 1<sup>ers</sup> soins.

Isabelle Nimal : des nouvelles du projet de Super U ?

Patrick Bonnefon : les avocats de l'acheteur ont rencontré le service urbanisme de la CCPF et a priori, le projet est envisageable au vu du nouveau PLUi contrairement à ce qu'il pensait : limitation à 400 m<sup>2</sup> en cas d'activité identique, mais pas en cas de changement de destination vers une activité commerciale.

Isabelle Nimal : projet sur un terrain constructible à la Goulème ?

Patrick Bonnefon : la loi Climat et Résilience oblige à densifier les habitations sur les surfaces, mais le PLUi prévoit pour ce terrain des maisons avec assainissement individuel et traitement des eaux pluviales pour chaque maison, pas de projet de station d'épuration ; à ce jour, le terrain n'est pas vendu et pas de projet en cours, seulement une demande de certificat d'urbanisme ; le projet et les permis de construire seront étudiés quand ils seront déposés.

Isabelle Nimal : le marché gourmand, où en est-on ?

Régine Lesueur-Chatel : le marché gourmand d'Aillac est maintenu cet été du vendredi du 3 juillet au 28 août dans la continuité des autres années, il manquerait éventuellement un stand de vente ou de dépôt de pain.

Isabelle Nimal : quand sera installé la « zone minute » ?

Patrick Bonnefon : la pose des panneaux est en attente du fait de l'effectif réduit des services techniques et beaucoup de fauchage en ce moment.

Damien Malardier : qu'en est-il des réparations de la route de Malevergne suite aux inondations ?

Patrick Bonnefon : les travaux relèvent de la Communauté de Communes car c'est une route communautaire, le devis vient d'être signé pour plus de 10 000 € avec un busage supplémentaire pour éviter les débordements d'eau ; les travaux seront en principe réalisés sous quinzaine.

Isabelle Nimal : quand le panneau de limitation de vitesse route de la Tâche sera-t-il remis ?

Patrick Treille : il a été remis ce matin par les services techniques.

Isabelle Nimal : la route de la Tâche peut-elle être limitée à 50 km/h et interdite aux 19 tonnes ?

Patrick Bonnefon : la route est déjà interdite aux 19 tonnes ; Sylvain Paul : très peu de camions empruntent cette route.

Fabienne Jardel : rendez-vous cet après-midi avec Madame Chaput de Saint Geniès pour le Conseil Municipal des Jeunes, recueil de beaucoup d'informations et de documentation ; la commission doit se réunir pour préparer ce dossier : Jeudi 4 juin à 15h00 à la Mairie.

Fabienne Jardel présente un livret à destination des élèves de CM2 pour le passage en classe de 6<sup>ème</sup> ; ce livret a été validé par le professeur des écoles de la classe ; ce livret sera offert par la Mairie à chaque élève de CM2 de l'école, décision approuvée à l'unanimité.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 5 juin 2026 à 17h30 (élections des délégués pour les Sénatoriales).

La séance est levée à 20h35

La secrétaire de séance, Aude MORVILLEZ



Le Maire, Patrick BONNEFON

